



**Association algérienne de lutte contre la corruption (AACC)**  
**Section algérienne de Transparency international**  
E-mail : [aaccalgerie@yahoo.fr](mailto:aaccalgerie@yahoo.fr)  
Tél. 071 43 97 08

### Communiqué

#### **9 décembre, Journée mondiale contre la corruption sous le signe de la protection des dénonciateurs et des victimes de la corruption**

**Alger le 9 décembre 2006.** En octobre 2003, lors de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC), le 9 décembre a été décrétée Journée mondiale contre la corruption, Journée qui a commencé à être célébrée partout dans le monde à partir de 2004. Aujourd'hui, c'est le 3<sup>ème</sup> anniversaire de cet événement, à la veille de la 1<sup>ère</sup> session de la Conférence des Etats-Parties de l'UNCAC qui aura lieu du 10 au 14 décembre en Jordanie. L'Association algérienne de lutte contre la corruption (AACC) place ce 9 décembre 2006 sous le signe de « **La protection des dénonciateurs et des victimes de la corruption** » car elle est convaincue, plus que jamais, que l'implication des citoyens et de la société civile dans la lutte contre la corruption est essentielle, que cette implication demeure encore insuffisante même si elle est fortement encouragée par la Convention des Nations Unies contre la corruption. Malheureusement, et c'est un énorme manque à gagner, la loi algérienne de prévention et de lutte contre la corruption du 20 février 2006 – résultat de la transposition de l'UNCAC en droit interne -, est très insuffisante sur la protection des dénonciateurs, voire même dissuasive, privilégiant la répression contre les auteurs de « dénonciations calomnieuses » ! Ce n'est d'ailleurs certainement pas un hasard, si avant même la promulgation de cette loi et bien après, les dénonciateurs de corruption en Algérie subissent systématiquement des représailles et des intimidations de toutes sortes.

Tout récemment encore, le 8 novembre 2006, M. Bououni Achour, Secrétaire général du « Syndicat national des électroniciens et électrotechniciens de la sécurité aérienne » ( SNESA) , issu de l'Etablissement national de la navigation aérienne ( ENNA), et membre de l'AACC, – au moment où il déposait une plainte auprès de la brigade de gendarmerie suite à une agression et un vol dont il a été victime et dont les auteurs sont des agents de sécurité de l'ENNA -, était mis en état d'arrestation par 3 personnes civiles qui n'ont pas indiqué à quel service de sécurité ils appartenaient, embarqué dans un fourgon cellulaire banalisé, jeté dans un cachot sans lumière de jour comme de nuit et où il fut enfermé jusqu'au 14 novembre, le tout entrecoupé d'interrogatoires poussés et de périodes d'isolement total, puis emmené menotté au tribunal militaire (!) de Blida où le procureur militaire lui fit lecture des charges contre lui, suite à la plainte du directeur général de l'ENNA : atteinte à la sûreté de l'Etat, espionnage au profit de puissances étrangères, divulgation de secrets militaires, etc. ! M. Bououni Achour après avoir longuement expliqué au procureur militaire qu' « il s'agissait d'un véritable coup monté et avoir raconté ce qui se passe réellement à l'ENNA en matière de dilapidation de deniers publics et de mauvaise gestion », fut libéré et le magistrat lui signifiera, après signature du procès verbal d'audition quelques plus tard, « que la justice militaire n'ayant rien à lui reprocher, le dossier sera transféré à la justice civile pour examen et un éventuel non lieu ».

L'Association algérienne de lutte contre la corruption (AACC) dénonce l'arrestation et l'emprisonnement arbitraires et contraires à la loi dont a été victime M. Bououni Achour, demande aux plus hautes autorités de l'Etat l'ouverture d'une commission d'enquête à ce sujet, et exprime à M. Bououni Achour toute sa solidarité et son soutien.

Pour rappel, quelques jours avant son arrestation, M. Bououni Achour avait fait part lors du colloque annuel de l'AACC, les 2 et 3 novembre 2006, des graves dérives et dysfonctionnements que connaît l'ENNA et ce, depuis plusieurs années, sans que les autorités de tutelle n'y mettent fin, dépassements régulièrement dénoncés par des cadres de l'ENNA, dont M. Bououni Achour, personnes ayant toutes fait l'objet de licenciements systématiques et autres représailles.

Quelques jours après la libération de Bououni Achour, l'indélicat directeur général de l'ENNA fut relevé de ses fonctions ! Faut-il y voir là une reconnaissance des justes dénonciations émises par M. Bououni Achour et ses collègues ? Il est temps que la nouvelle direction de l'ENNA réhabilite les employés et cadres, dont M. Bououni Achour, qui ont été victimes de licenciements et autres préjudices, que toute la lumière soit faite sur la gestion de l'ENNA, notamment par un audit indépendant et impartial.

A travers cet exemple dramatique et condamnable, qui heureusement a connu une issue positive, l'AACC lance un appel aux pouvoirs publics afin que de pareils dérapages et bavures ne se répètent plus, que les lois de la République soient respectées, notamment en matière de justice, et que les dispositions législatives en vigueur soient revues afin de garantir la protection des dénonciateurs et des victimes de la corruption.